

PREAMBULE

Contexte général

Après l'époque des pionniers de l'alimentation biologique (années 1970-1990), les années 2000 à 2010 ont vu l'émergence et l'épanouissement, en France et en Rhône-Alpes en particulier, de nombreux projets d'activités économiques alimentaires se réclamant de l'alimentation biologique, des circuits courts, de l'économie solidaire, des valeurs coopératives. Certaines structures ont aujourd'hui 10 ans d'existence, voire près de 30 ans pour les précurseurs et sont désormais bien installées dans le paysage. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que ce secteur a connu une forte croissance et le maillage du territoire rhônalpin est indéniable. Le nombre de porteurs et porteuses de projets désireux d'entreprendre dans ce secteur est un signe supplémentaire de l'attractivité de cette filière.

Ce dynamisme ne doit pas cacher les difficultés et les menaces qui pèsent sur la filière :

- certaines structures du secteur connaissent de réelles difficultés financières ; beaucoup d'entre elles sont toujours en situation de fragilité économique
- Après avoir longtemps ignoré cette niche, la grande distribution entre depuis quelques années en force dans le secteur biologique, et constitue une concurrence grandissante pour les magasins spécialisés ; la montée en puissance des thèmes liés au développement durable, à la santé, au bien-être, à la nature, à la responsabilité sociale des entreprises, contribue à brouiller le discours des acteurs issus de l'économie sociale et solidaire et promoteurs d'une agriculture biologique et paysanne

Les acteurs de la filière alimentaire biologique & circuits courts se trouvent donc confrontés à de multiples défis :

- Résister à la concurrence grandissante de la grande distribution et pérenniser & consolider les projets existants
- Améliorer le revenu et les conditions de travail des porteur.se.s de projets
- Valoriser leurs innovations et leur différence
- Poursuivre le développement de la filière en construisant de nouveaux outils pour maintenir et développer son attractivité et faciliter l'arrivée dans cette filière de nouveaux porteur.se.s de projets

Dans ce contexte, les fondateurs et fondatrices de la SCIC GRAP ont estimé que le moment était propice pour œuvrer à la structuration de la filière à l'échelle de la région Rhône-Alpes par la création d'une coopérative filière intégrée proposant des services et moyens mutualisés au service des projets existants et à venir dans la filière alimentaire biologique & circuits courts.

Historique de la démarche

La région lyonnaise, peut-être plus que d'autres, a vu depuis 2000 l'émergence d'activités économiques alimentaires se réclamant de l'alimentation biologique, des circuits courts, et ces acteurs ont rapidement noué des liens amicaux et des coopérations informelles. L'année 2011 a été l'occasion de franchir un cap dans la formalisation de ces pratiques de coopération avec la réponse commune à un appel d'offres public par un groupement constitué entre autres de SCOP du secteur alimentaire.

Dès le début de l'année 2012, dans le sillage de cette dynamique de coopération, a émergé l'idée de créer une « coopérative filière intégrée » pour mutualiser des services et des moyens au profit

des acteurs de la filière alimentaire biologique impliqués dans un développement économique solidaire et écologique. Les premiers contacts, encourageants, pris avec des acteurs de cette filière à partir d'avril 2012, ont conduit à la création en juin 2012 d'une association, « La Jardinière », ayant pour vocation d'étudier et d'expérimenter de nouvelles formes de coopération dans le champ de l'économie solidaire et écologique, et en particulier de mener la phase d'étude et d'expérimentation sur la création d'une coopérative filière intégrée dans la filière alimentaire.

Un séminaire de lancement du projet organisé en septembre 2012 a permis de confirmer l'intérêt des acteurs de terrain pour le projet et de réunir les fondateurs et fondatrices de la SCIC qui voit le jour avec la signature des présents statuts.

Finalité d'intérêt collectif de la Scic

La finalité d'intérêt collectif de la SCIC GRAP est la suivante :

- **Contribuer à la structuration de la filière alimentaire biologique, agriculture paysanne & circuits courts en Rhône-Alpes :**
 - ✧ Offrir des débouchés à l'agriculture biologique et l'agriculture paysanne
 - ✧ Organiser une meilleure et plus juste répartition des richesses créées au sein de la filière
 - ✧ Mutualiser des moyens et des services, développer des outils mutualisés au service des acteurs de la filière
 - ✧ Etre plus fort à plusieurs et concurrencer la grande distribution
 - ✧ Pérenniser les projets existants et aider les projets en démarrage dans la filière
 - ✧ Mutualiser des risques financiers, instaurer des mécanismes de solidarité financière et un état d'esprit d'entraide entre acteurs de la filière
 - ✧ Transmettre aux générations futures un outil efficace pour entreprendre dans la filière et leur donner l'envie d'entreprendre et de développer des projets dans la filière
 - ✧ Promouvoir les statuts coopératifs et plus généralement les statuts d'économie sociale dans la filière, favoriser les projets s'inscrivant dans une économie solidaire et écologique
 - ✧ Contribuer à créer des outils de coopération partagés avec d'autres structures et acteurs de la filière

- **Contribuer au développement d'activités économiques écologiques, c'est-à-dire :**
 - ✧ Faisant la promotion de l'agriculture biologique, l'agroécologie, les circuits courts
 - ✧ Refusant l'usage des pesticides, agrottoxiques, Organismes Génétiquement Modifiés dans la filière
 - ✧ Soucieuses de la santé des êtres vivants et de la protection de la planète
 - ✧ Sobres en énergie, en transports, en émissions de carbones, en emballages et plus généralement en intrants

- **Contribuer au développement d'activités économiques socialement justes, c'est-à-dire :**
 - ✧ Ayant pour finalité non l'accumulation des profits mais une juste répartition des richesses entre les parties prenantes impliquées dans le processus productif
 - ✧ Développant une logique d'appropriation collective et non individuelle des richesses

- ✧ S'inscrivant dans une logique de commerce équitable, c'est-à-dire refusant la prédominance des logiques de rapports de force dans les relations commerciales et favorisant la stabilité dans le temps, la transparence, le partenariat dans les relations commerciales
- ✧ Favorisant l'accès du plus grand nombre à des produits alimentaires biologiques, locaux et de qualité à un prix juste
- **Contribuer au développement d'activités économiques offrant des emplois de qualité à ses salarié.e.s, à savoir :**
 - ✧ des tâches épanouissantes et un fort degré de polyvalence
 - ✧ de bonnes conditions de travail
 - ✧ une forte autonomie des salarié.e.s et une organisation au travail non hiérarchique
 - ✧ une juste rémunération des heures travaillées
 - ✧ un cadre relationnel serein
 - ✧ un cadre favorable à la prise d'initiative et à l'esprit d'entreprendre
- **Contribuer au développement d'activités économiques citoyennes et démocratiques, c'est-à-dire :**
 - ✧ Pratiquant la démocratie dans l'entreprise et l'auto-organisation des travailleur.se.s
 - ✧ Pratiquant des méthodes d'éducation populaire et d'*empowerment* pour que les personnes deviennent acteurs et actrices de leur vie professionnelle
 - ✧ Travaillant dans une logique de partage des savoirs, en phase avec la philosophie *Creative Commons*
 - ✧ Ancrées dans un territoire et impliquées dans le développement économique, social et culturel de ce territoire

Par cette coopération entre ses membres associés et la visée des finalités exposées ci-dessus, la SCIC GRAP souhaite rendre des services à ses membres mais aussi participer à l'intérêt général aux plans social, économique, environnemental.

Les valeurs et principes coopératifs

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales tels qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- la prééminence de la personne humaine ;
- la démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le statut Scic se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet présenté ci-dessus.